

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Rentrée scolaire 2016/2017**

I - INSCRIPTION DES ENFANTS

a) Age d'admission

La garderie périscolaire reçoit les enfants inscrits dans les écoles maternelle et primaire de COPPONEX.

b) Horaires d'ouverture

La garderie fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant toute l'année scolaire :

- le matin de 7h00 à 8h30
- l'après-midi de 16h30 à 18h45

c) Inscription et accueil

Les inscriptions se feront à partir de mai 2017 et seront possible tout au long de l'année dans la limite des places disponibles.

Pour les nouveaux élèves, une permanence se tiendra le 18 mai 2017, aux mêmes horaires que les inscriptions à l'école.

Accueil du matin :

Quatre à cinq animateurs sont présentes pour accueillir au maximum 58 enfants.

Les enfants arrivant entre 7h et 8h peuvent prendre leur petit déjeuner à la garderie.

Le petit déjeuner est fourni par les parents. Vous pouvez le déposer pour la semaine ou l'amener quotidiennement (les laitages sont conservés au frais).

A 8h30 ;

- Les élèves de maternelle seront conduits jusqu'à leur classe.
- Les élèves de primaire seront conduits jusqu'à la cour de l'école où un enseignant les prendra en charge.

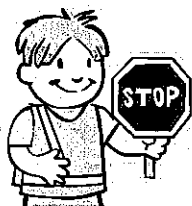
Accueil de l'après-midi :

Cinq animateurs recevront un maximum de 58 enfants.

- Les élèves de maternelle seront pris en charge dans leur classe.
- Suite au règlement intérieur de l'école (sortie libre des élèves de primaire), les enfants inscrits à la garderie devront dès la sortie des classes, se mettre en rang dans la cour. Ils seront pris en charge par un animateur.

Il est important de rappeler à vos enfants de primaire qu'il est interdit de sortir de la cour de l'école si la personne venant les chercher n'est pas encore arrivé.

Les goûters seront fournis par les parents.





Vous pouvez prévoir des goûters à conserver au frais. Dans ce cas, merci de les déposer le matin dans le réfrigérateur de la garderie. Un marker est à votre disposition pour noter le prénom de votre enfant sur les goûters.

Vous pouvez également nous laisser les goûters pour la semaine.

Déroulement de l'accueil périscolaire :

De 16h30 à 17h15 : Le goûter est pris dans la salle de réfectoire ou dans la cour de la garderie si le temps le permet.

Dès 17h, les élèves de primaire se regroupent pour faire leurs devoirs. Durant ce temps de devoir (30 à 60 minutes en fonction des besoins) les enfants travaillent en autonomie sous la surveillance d'un animateur. Ils peuvent demander de l'aide pour un travail écrit ou une leçon mais nous ne vérifions pas individuellement tous les devoirs.

Des activités encadrées (bricolages, jeux sportifs, etc.) sont proposées aux enfants. Aucune de ces activités n'est obligatoire et l'enfant peut choisir tout autre jeu disponible dans nos locaux.

Les enfants de primaire peuvent consulter librement les livres à la bibliothèque municipale le mardi.

Les enfants de maternelle se rendent à la bibliothèque lors d'animations encadrées.

Certains jeux peuvent se faire sur le site de l'agorespace (près de la Mairie). Nous nous y rendons à pied. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant quitte les locaux de la garderie, merci de le signaler par écrit.

Déroulement des nouveaux Temps d'Accueil Périscolaire :

Les enfants de maternelle participent aux TAP les mardis et jeudis de 15h à 16h30.

Diverses animations leur sont proposées : jeux collectifs, bricolage, jardinage, découverte des techniques d'arts plastiques, balade découverte. Le programme des animations est communiqué aux familles par période de vacances à vacances.

Les enfants de primaire participent aux TAP les lundis et vendredi de 15h à 16h30.

Les animations proposées sont variées : jeux sportifs, projet photo, correspondance avec une école au Niger, expression théâtre, rédaction et illustration d'un conte, ...

Déroulement de l'accueil de loisirs : (5 semaines par an)

Nous recevons au maximum 16 maternelles et 24 primaires mais notre effectif moyen est de 25 enfants par jour.

Nous accueillons les enfants de 8h à 17h en accueil de loisirs et de 17h à 18h en garderie (tarif en fonction de votre coefficient familial).

Un service de cantine est organisé pendant l'accueil de loisirs. L'inscription de vos enfants à la cantine se fera grâce au formulaire d'inscription aux animations. Le prix du repas sera le même qu'en temps scolaire et sera facturé par l'association de cantine.

Les enfants ayant des allergies alimentaires et disposant d'un PAI pourront apporter un panier pique-nique. Les enfants présentant des intolérances alimentaires et ayant un certificat médical pourront également apporter leur repas.

Pendant les vacances d'octobre et février, nos animations sont basées sur la découverte des civilisations (actuelles ou passées). Les thèmes abordés ces dernières années ont été « L'Argentine », « Le Niger », « Les Vikings », « Le Japon ». Les animations proposées permettent de découvrir la manière de vivre des enfants (habitat, école, jeux, etc.) ainsi que les coutumes et traditions de ces civilisations. Toutes ces découvertes se font à travers des jeux, des ateliers créatifs, des chants, de la cuisine, etc.

Pendant les vacances de printemps et d'été, nous ciblons nos animations autour de la nature et nous privilégions les activités de pleine aire (plantation, exploration, jeux sportifs, kermesse, etc.) ainsi que la découverte de notre milieu naturel et de notre commune.

Un temps de repos est organisé en début d'après-midi pour les enfants de maternelle (petite et moyenne section).

Les enfants pourront quitter la garderie ou l'accueil de loisirs :

- accompagné de leurs parents ou des personnes désignées par écrit dans le dossier d'inscription.
- seul ou accompagné d'un mineur, à condition que le responsable légal de l'enfant ait au préalable rempli le coupon fourni en fin de règlement (autorisation de prise en charge par un mineur).

Dans le cas où personne ne se présente à la fermeture de la garderie pour reprendre l'enfant, les responsables de la garderie essaieront de contacter les parents ou les personnes désignées par les parents. S'ils n'obtiennent pas de réponse, la gendarmerie prendra en charge l'enfant.

L'absence d'un enfant non signalée (hors maladie) sera facturée (une heure de garde).

Pour une absence le matin :

* *Prévenir au plus tard, la veille avant 18 heures 45 ou laisser un message sur notre répondeur.*

Pour une absence l'après-midi :

* *Prévenir au plus tard, le jour même avant 12h.*

 **04.50.09.60.19.**

Les parents ayant besoin de nos services exceptionnellement devront consulter un animateur à l'avance afin de déterminer les places disponibles.

Pièces indispensables à fournir au dossier d'inscription :

Pour valider l'inscription à la garderie, les parents devront fournir :

- le dossier d'inscription rempli,
- le justificatif de coefficient familial
- une copie de l'attestation d'assurance,

III – DISCIPLINE

Les élèves inscrits à la garderie doivent respecter les règles élémentaires de la discipline.

Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite, un premier avertissement oral sera fait auprès des familles, le deuxième avertissement sera fait par écrit, puis une exclusion d'une semaine sera appliquée.

Une exclusion immédiate pourra être prise en cas de problèmes graves.

IV - PARTICIPATION FINANCIÈRE

Une cotisation annuelle de 12 euros est demandée par famille (périscolaire et accueil de loisirs).

Pour la facturation des heures de présence, nous appliquons une tarification modulable en fonction des ressources des familles.

Accueil Périscolaire

Tranches	Coefficient familial	Tarif à la demi-heure
1	Inférieur à 620 €	1,10 €
2	compris entre 621 € et 750 €	1,20 €
3	compris entre 751 € et 1200 €	1,25 €
4	supérieur à 1201 €	1,30 €

Toute 1/4 heure commencée est due.

Accueil TAP

Tranches	Coefficient familial	Tarif pour 1h30 d'animation
1	Inférieur à 620 €	1,40 €
2	compris entre 621 € et 750 €	1,45 €
3	compris entre 751 € et 1200 €	1,50 €
4	supérieur à 1201 €	1,55 €

Centre de Loisirs

Tranches	Coefficient familial	Tarif à la demi-journée
1	Inférieur à 620 €	7,50 €
2	compris entre 621 € et 750 €	8,50 €
3	compris entre 751 € et 1200 €	9,00 €
4	supérieur à 1201 €	9,50 €

La facturation vous est remise en début de mois, le règlement devant intervenir sous quinzaine (**chèque à l'ordre du Trésor Public et à déposer à la trésorerie de Cruseilles ou paiement par internet**).

Le tarif ne comprend pas le goûter, celui-ci doit être apporté par l'enfant.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Notre projet pédagogique se résume en quatre points :

- 1) Nous souhaitons permettre aux enfants de passer un moment de détente et de jeux dans une ambiance conviviale, tout en respectant le rythme et les besoins de chacun.
- 2) Notre organisation (règles de vie) permettra aux enfants de se responsabiliser et de participer activement à la vie du groupe.
- 3) Par le biais de différentes activités manuelles encadrées, les enfants pourront se réaliser, exprimer leur créativité et se découvrir de nouveaux centres d'intérêt.
- 4) Par le biais d'animations « sportives », les enfants pratiqueront des activités physiques de loisirs dans un esprit de convivialité et d'équipe.

Afin d'appliquer ces quatre principes lors de nos accueils, notre structure fonctionne de la manière suivante :

1° Moment de détente, respect du rythme et des besoins :

- Les enfants ont la possibilité de choisir une activité en « libre service » (bibliothèque, dessin, légo ou tous autres jeux) ou une activité encadrée manuelle ou « sportive ».
- Lors des activités de type « sportive », nous regroupons les enfants par tranche d'âge afin que chacun participe activement au jeu.
- La participation aux activités encadrées est libre. L'enfant choisit son loisir. Nous essayons tout de même de les orienter et de les motiver afin qu'ils puissent découvrir de nouveaux jeux et de nouvelles activités.

2° Se responsabiliser et participer activement à la vie du groupe :

- Repas : Les petits déjeuners et les goûters sont servis par les animateurs. Les enfants ont la charge de débarrasser leur table (verres et cuillères à poser dans l'évier et déchets à mettre à la poubelle).
- Activités encadrées : Les enfants aident les animateurs dans l'installation et le rangement des activités.

- Activités libres : Les enfants doivent ranger ce qu'ils ont utilisé (jeux, livres, feutres, etc.). Dans le cas où des jeux n'auraient pas été rangés, tous les enfants aideront l'animateur dans cette tâche.

3° Réalisation des enfants à travers les activités manuelles :

Nous proposons aux enfants des animations de création en rapport avec les fêtes de l'année (Noël, Pâques, fête des pères et des mères, etc.).

Ces activités peuvent être de trois types :

- Créations artistiques (poterie, peinture, collage, modelage, mosaïque, etc.).
- Jardinage
- Atelier pâtisserie

4° Découvrir et s'approprier de nouveaux jeux basés sur des règles sportives :

Des petits jeux « sportifs » sont proposés aux enfants (ballon prisonnier, tomate, foot, jeux de raquettes, etc.)

Ils peuvent avoir lieu dans la cour de la garderie ou sur l'agorespace. Les activités à l'agorespace se déroulent par tranche d'âge afin que chacun participe activement au jeu.

Je soussigné(e).....

Responsable légal de

Autorise mon enfant à rentrer seul à notre domicile àheure.

Autorise mon enfant à rentrer à notre domicile accompagné d'une personne mineure :

Nom et prénom du mineur.....

A Copponex, le Signature :